

# Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire DALLE du Cher de Ste Colombe de Peyre, 3E9313, AD Lozère, 04/10/1638 au 20/05/1642

Relevé de Claude Guerrier, Numérisations René Pelat

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9952	1642/05/01	Q	Fau de Peyre Prinsuéjols	<b>AMBERT Antoine et Pierre FOURNIER Richard Antoine</b>	Antoine et Pierre AMBERT père et fils, le fils mari de Marie FOURNIER confesse avoir reçu de Antoine FOURNIER Richard de la Combe, frère de la dite Marie, 100l. en moins de la dot promise à la dite Marie en son C.M. par Me ASTRUC	cf : 9906
9906	1640/06/20	Q	Fau de Peyre Prinsuéjols	<b>AMBERT Antoine et Pierre FOURNIER Richard Pierre</b>	Antoine et Pierre AMBERT père et fils, le fils mari de Marie FOURNIER confesse avoir reçu de Pierre FOURNIER Richard de la Combe, père de la dite Marie, 300l., deux robes, une vache..... En moins de la dot constituée à la dite Marie en son C.M. par Me ASTRUC (le Fau).	cf 9952
9960	1641/05/23	V	La Chaze de Peyre St Sauveur de Peyre	<b>AMOUROUX Antoine ROUX Pierre, notaire</b>	Antoine AMOUROUX vend à Me Pierre ROUX partie d'une "devèze" plantée de pins, pour 260l.	signé ROUX
8	1642/02/04	Q	Le Buisson Prinsuéjols	<b>BAFFIE Jean ARNAL jean</b>	Jean BAFFIE, mari de Catherine TESSIER confesse avoir reçu de Jean ARNAL son beau-frère de Masseloup, par les mains de Jean ARNAL père du susdit demeurant à Marchastel, 82l. et une paire de bœufs en moins de la promesse de dot faite à la dite Catherine en son C.M. par Me BRUGEIRON.	
9940	1641/02/05	CM	Ste Colombe de Peyre La Fage Montivernoux	<b>BASTIDE Vidal BARDON Marie</b>	Vidal BASTIDE de Contrandès, fils de Blaise et de Françoise PUEL (?) d'une part et Marie BARDON des Fours fille de + Jean et de Marie PAGES (?) assistée de Pierre et Jean BARDON ses frères, d'autre. Le dit Pierre BARDON constitue à sa sœur la somme de 186l., 3 robes. Le dit Jean BARDON et Marie BOREL (?) frère et soeur de la future lui donnent : le dit Jean 12l. et la dite BOREL 10l. et une brebis.	
9845	1638/03/01	Q	Prinsuéjols	<b>BESSIERE Guillaume CHARDENOUX Antoine</b>	Guillaume BESSIERE de Soulages, mari de Philippe CHARDENOUX confesse avoir reçu d'Antoine CHARDENOUX son beau-frère de Masseloup, 600l., une vache, six brebis..... comme promesse de la constitution faite à la dite Philippe en son C.M. par Me H. BRUGEIRON (le Buisson).	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9974	1641/08/04		Serverette	<b>BLANQUET Jacques CHALLIER Mathieu, marchand</b>	Jacques BLANQUET fils de + Guillaume et de Jeanne BERQUAT, habitant aujourd'hui au diocèse de Montpellier, vend à Me Mathieu CHALLIER tous ses biens et droits suite au décès de ses parents, pour 350l.	présence de Me Pierre BECQUAT signé : BLANQUET, CHALLIER, BEQUAT
9915	1640/07/22	V	St Léger de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>BOFFILS Jacques PELEGRY Barthélémy</b>	Jacques BOFFILS vend à Barthélémy PELEGRY de Villerousset un "esconson" de pré d'env. une charretée pour 80l.	
9834	1638/11/20	T	Prinsuéjols (Praviala)	<b>BOIGON Jeanne vve de THERON Pierre</b>	à Catherine THERON sa fille 420l., 5 brebis, une paire de taureaux.....; à Pierre et Isabeau THERON ses enfants outre leur C.M. 5s.; à Marguerite THERON sa fille 5s.; à Jeanne THERON sa nièce et filieule une brebis; à Jeanne THERON femme de Gabriel BARRE sa fille outre sa constitution, une brebis; institue Antoine (?) THERON son fils aîné son H.U.	
9978	1641/08/18	CM	Ste Colombe de Peyre	<b>BOISSONNADE André BOUT Marguerite</b>	André BOISSONNADE de Contrandès du conseil d'Isabeau BOUCHER sa mère, d'une part et Marguerite BOUT de las Fons du conseil de Pierre BOUT de la Védrinelle, d'autre. La dite BOUT s'est constituée dot de tous ses biens et en particulier d'une somme de 420l. de son travail.	
9883	1640/02/09	Acc.	Ste Colombe de Peyre Prinsuéjols	<b>BOISSONNADE Durand, maréchal BARTHELEMY Etienne</b>	Il y a procès devant la Cour de Nîmes entre Isabeau BACHAL vve de Jean BOISSONNADE de Contrandès et Etienne BARTHELEMY de Souleyrols concernant l'occupation par le dit BARTHELEMY d'une maison avec courtilage, champs et "devèze" qu'il disait avoir acquis de dit + BOISSONNADE ce que la dite BACHAL contestait. Pour éviter Procès Durand BOISSONNADE fils et donataire de la dite BACHAL et étienne BARTHELEMY trouvent accord.	
9870	1639/06/26	Q	La Chaze de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>BONNET Jean BARNIER Anne</b>	Jean BONNET des Fons confesse avoir reçu d'Anne BARNIER sa future, 20l.	
9869	1639/06/26	CM	La Chaze de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>BONNET Jean BARNIER Anne</b>	Jean BONNET des Fons d'une part et Agnès BARNIER de la Brugeirette, de l'avis d'Anne, de l'avis de Marguerite COMOUL (?) d'autre. La dite BARNIER s'est constituée dot de tous ses biens	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
23	1642/04/21	Q	La Chaze de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>BOULET Antoine COMBETTE Guy</b>	Antoine BOULET de Vimenet, mari de Jeanne COMBETTE, confesse avoir reçu de Guy COMBETTE son beau-père 80l., une robe, en moins de la dot promise à la dite Jeanne en son C.M. par moi notaire	cf : 9738, 9917
9854	1639/03/20	Acc.	Ste Colombe de Peyre (la Brugeirette)	<b>BOULET Antoine VIDAL Guillaume</b>	Il y a accord entre les parties sur un différent qui les opposait concernant l'alimentation en eau de prés.	
9917	1640/08/26	Q	La Chaze de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>BOULET Antoine COMBETTE Guy</b>	Antoine BOULET de Vimenet, mari de Jeanne COMBETTE, confesse avoir reçu de Guy COMBETTE son beau-père 60l. en moins de la promesse de dot faite à la dite Jeanne en son C.M. par moi notaire.	cf : 9738, 9854
9970	1641/06/28	Acc.	Prinsuéjols	<b>BOUSSUGE Jean SOUCHON Antoine</b>	accord de transaction a été fait devant Me BOYER (Marvejols) entre Jean BOUSSUGE du Bouschet et Antoine SOUCHON de la Combe, son beau-frère, pour le partage des biens de + Jeanne MURET mère du dit BOUSSUGE et de Philippe BOUSSUGE femme du dit SOUCHON avec les conseils de Jean CHASSARIC et de Durand BOUSSUGE leur frère de las Fons.	
9992	1641/11/07	T	Prinsuéjols (Soulages)	<b>BOUT Pierre</b>	à François, Jean et Guillaume BOUT ses enfants, à chacun 100.; à Marie BESSIERE sa femme une pension annuelle et son habitation; institue Jeanne BOUT sa fille son H.U.	
9985	1641/09/26	V	Prinsuéjols Ste Colombe de Peyre	<b>BOUT Pierre FANGUIN Jean</b>	Pierre BOUT de Soulages vend à Jean FANGUIN vieux de las Fons, un champ d'env. une cartonnade pour 9l.	présence de Jean FANGUIN frère.
9990	1641/10/30	Acc.	Prinsuéjols Ste Colombe de Peyre	<b>BOUT Pierre HERMABESSIERE Guillaume</b>	Jean PORTE BESSIERE et Isabeau BOUVRIER (?) mariés de Soulages ont laissé 5 enfants dont Marie PORTE BESSIERE vieille épouse de Pierre BOUT de Soulages et Marie PORTE BESSIERE jeune épouse de Guillaume HERMABESSIERE de las Fons. Pour éviter procès, il y a accord entre les dits Pierre BOUT et Guillaume HERMABESSIERE sur le partage des biens de leurs beaux-parents.	
9988	1641/10/12	V	Marvejols Ste Colombe de Peyre	<b>BOYER Pierre, marchand BOISSONNADE André</b>	Pierre BOYER vend à André BOISSONNADE de Contrandes, un "chazal" avec grande et courtilage sis à Contrandes, pour 60l.	
9928	1640/12/06	Acc.	Marvejols Ste Colombe de Peyre	<b>BOYER Pierre, marchand MONTANIER François</b>	Il y a accord entre les parties sur un différent qui les opposait concernant la jouissance d'un pré sis à Villerousset, appartenant à + Marguerite FOURNIER et à François MONTANIER mère et fils. Situation et confronts du pré.	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
14	1642/02/10	T	Prinsuéjols (Souleyrols)	<b>BRASSAC catherine vve de BOUT Guillaume</b>	à Marguerite BOUT femme de Guillaume COUDERC de Praviaia, à Catherine BOUT femme de Jean VERGOUHOUX, à Antoinette MANISELON fille de + Jean et de Marguerite BOUT sa fille, outre ce qu'elle a donné dans leurs CM, à chacune 10l.; à Catherine CROUZET de Combret fille de + Jean CROUZET son premier mari 10l.; à Jeanne BOUT sa nièce fille de Guillaume BOUT 10l.; à Catherine COUDERC sa nièce fille de Guillaume COUDERC de Praviaia, une brebis; institue Guillaume BOUT son fils son H.U.	
9929	1640/12/09	T	Fau de Peyre (Charmals)	<b>BROS Jacques</b>	à Jeanne BROS vve de Pierre FOURNIER des Salhens, à autre Jeanne BROS femme d'Aldebert BOISSONNADE des Salhens et à autre Jeanne BROS vve d'Antoine BARRES de la Fages, ses filles, à chacune en plus de leurs constitutions, 30l.; à Anne BROS sa fille 800l., une paire de boeufs, deux vaches, .....; à Me Jean BROS son fils, procureur juridictionnel du Fau 500l., une paire de taureaux, une vache.....; à Blaise et Claude FOURNIER frère et soeur des Salhens, enfants de + Pierre FOURNIER et de la dite Jeanne BROS, à chacun 15l.; institue Blaise BROS son fils aîné son H.U.	
9918	1640/08/28	Acc.	Fau de Peyre	<b>BROS Jacques PELEGRY Guillaume</b>	Pour éviter procès il y a accord entre Jacques BROS de Charmals et Guillaume PELEGRY beau frère et procureur de Michel VEDRINE de Brassac par. de St Chély concernant des terres que Jean VEDRINE frère aîné du dit Michel lui avait cédés au titre de ses droits paternels, mais dont il avait vendu une partie au dit Jacques BROS par contrat de 1630 devant Me MOUSSIER.	
9868	1639/06/05	V	Fau de Peyre (les Salhens)	<b>BROS Jeanne GALHARD Jean</b>	Jeanne BROS vend à Jean GALHARD un "chazal", jardin, grange et courtilage au dit lieu pour 75l.	
9908	1640/06/29	Q	Ste Colombe de Peyre Termes	<b>BRUGEIRON Jean, charpentier</b>	Jean BRUGEIRON de la Védrinelle, mari de Marie JULHIEN, confesse avoir reçu de Pierre JULHIEN son beau-frère de Fenestre 40l. en moins de la dot promise à la dite Marie en son C.M. par Me H. BRUGEIRON.	
9900	1640/05/22	V	St Sauveur de Peyre	<b>BRUGEIRON Pierre MEISSONNIER Guy, praticien</b>	Pierre BRUGEIRON de Chanteduc, assisté de Jean BRUGEIRON son oncle et de Me Pierre ROUX notaire du lieu son curateur, vend à Me Guy MEISSONNIER une rente annuelle en blé pour la somme de 240l.	signé BRUGEIRON, ROUX, MEISSONNIER

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9983	1641/09/26	CM	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>BRUN Bertrand PORTE Jeanne</b>	Bertrand BRUN fils de Jean d'une part et Jeanne PORTE fille de Jean et d'Astruge BRUN d'autre. Les dits Jean PORTE et Astruge BRUN constituent dot à leur fille de 500l., une "devèze", 5 brebis..... Le dit Jean BRUN fait donation à son fils de la moitié de tous ses biens. De même était présente Marguerite BOUT ayeule du dit BRUN laquelle lui fait donation du quart de tous ses biens.	mention de Catherine BRUN tante de la future. Signé BRUN
9841	1639/01/26	V	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>BRUN Jean BOUSSUGE Durand</b>	Jean BRUN vend à Durand BOUSSUGE une "devèze" pour la somme de 45l. Qu'il deavit au dit BOUSSUGE.	
9837	1638/12/27	V	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>BRUN Jean HERMABESSIERE Guillaume</b>	Jean BRUN vend à Guillaume HERMABESSIERE un petit pré, clos, de dix "quintals" de foin, pour 87l.	
9857	1639/03/28	V	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>BRUN Jean HERMABESSIERE Guillaume</b>	Jean BRUN vend à Guillaume HERMABESSIERE un jardin d'environ trois boisseaux en paiement de 154l. de dettes qu'il a envers le dit HERMABESSIERE	mention de Marie BESSIERE femme du dit Guillaume. Cf : 9909
9995	1641/11/17	Q	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>BRUN Jean et Bertrand PORTE Jean</b>	Jean et Bertrand BRUN, père et fils, le fils mari de Jeanne PORTE, confessent avoir reçu de Jean PORTE beau-père du dit Bertrand 300l. Et 5 bebis, en moins de la dot promise à la dite Jeanne en son C.M. par moi notaire.	cf : 9983, 6
6	1642/02/03	Q	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>BRUN Jean et Bertrand PORTE Jean</b>	Jean et Bertrand BRUN, père et fils, le fils mari de Jeanne PORTE, confessent avoir reçu de Jean PORTE beau-père du dit Bertrand 200l., en moins de la dot promise à la dite Jeanne en son C.M. par moi notaire.	signé BRUN cf : 9983,9995
9891	1640/04/09	Q	Antrenas Prinsuéjols	<b>BRUNEL Antoine THERON Jean</b>	Antoine BRUNEL mari de Jeanne THERON confesse avoir reçu de Jean THERON fils de Jean, son beau-frère de Trémouloux, 4 brebis données à la dite Jeanne en son C.M. par moi notaire	cf : 9881
9881	1640/01/08	CM	Antrenas Prinsuéjols	<b>BRUNEL Antoine THERON Jeanne</b>	Antoine BRUNEL d'une part et Jeanne THERON de Trémouloux, de l'avis de Jean THERON son père, d'autre. Le dit Jean THERON constitue dot à sa fille de 120l. et le dit Jean THERON frère de la future lui donne 4 brebis.	cf : 9891
9839	1639/01/23	Q	Rimeize	<b>BUFFIER Jean MAUREL Isabeau</b>	Jean BUFFIER de Pontarchat confesse avoir reçu d'Isabeau MAUREL sa femme, par les mains de Pierre MAUREL son frère, 400l., une robe, une couverture....que la dite Isabeau s'est constituée en son C.M. par Me RAMADIER.	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
20	1642/03/22	Acc.	St sauveur de Peyre Le Buisson	<b>CHABERT Etienne</b> <b>CHABERT Pierre</b>	Pierre CHABERT du Moulin de Combette, conteste la constitution faite par + Vidal CHABERT son père en son C.M. contre laquelle il avait renoncé à tous ses droits paternels et maternels, les biens laissés par son père étant de plus grande valeur, un accord est trouvé avec Etienne CHABERT son frère d'Arbousson pour l'indemniser.	
9	1642/02/09	CM	La Buisson Prinsuéjols	<b>CHARBONNIER Benoît</b> <b>HOSTALLIER Isabeau</b>	Benoît CHARBONNIER de Sinières, fils de Blaise et de Jeanne CHAUVET d'une part et Isabeau HOSTALLIER de Souleyrols, fille de Jean et de + Agnès CHABERT d'autre. Le dit HOSTALLIER constitue dot à sa fille de 700l., une paire de taureaux, une vache, 3 robes.... les dits Blaise CHARBONNIER et Jeanne CHAUVET font donation à leur fils de la moitié de tous leurs biens.	
9831	1638/10/24	CM	Ste Colombe de Peyre Noalhac	<b>CHARBONNIER Pierre</b> <b>CONNORT Agnès</b>	Antoine CHARBONNIER du Cher d'une part et Agnès CONNORT de Bécus d'autre. La dite Agnès s'est constituée dot de 120l.	
9986	1689/10/03	V	Prinsuéjols	<b>CHARDENOUX Antoine</b> <b>FOURNIER Vidal et GRAS Antoine</b>	Antoine CHARDENOUX de Masseloup vend à Vidal FOURNIER et Antoine GRAS de Trémouloux un pré de trois journées à faucher, plus un champ et un bois le tout pour 680l.	
9846	1638/03/01	Q	Prinsuéjols	<b>CHARDENOUX Antoine</b> <b>BESSIERE Guillaume</b>	Antoine CHARDENOUX de Masseloup, mari de Jeanne BESSIERE, confesse avoir reçu de Guillaume BESSIERE son beau-frère de Soulages 500l., une vache, six brebis..... de la dot de la dite Jeanne	
9847	1638/03/01	Q	Prinsuéjols	<b>CHARDENOUX Antoine</b> <b>BESSIERE Guillaume</b>	Antoine CHARDENOUX de Masseloup, mari de Jeanne BESSIERE, confesse avoir reçu de Guillaume BESSIERE son beau-frère de Soulages 100l., comme entier paiement de la dot constituée à la dite Jeanne en son C.M. par Me H. BRUGEIRON.	
1	1642/01/13	Q	St Sauveur de Peyre	<b>CHASSARIC Jacques</b> <b>ROUX Pierre, notaire</b>	Me Jacques CHASSARIC de Fontanes mari d'Antoinette ROUX, confesse avoir reçu de Me Pierre ROUX 200l. pour l'entier paiement de la dot constituée à la dite Antoinette fille du dit Pierre en son C.M. par Me VALENTIN	signé CHASSARIC, ROUX
9902	1640/05/29	Q	Ste Colombe de Peyre	<b>COMBETTE Guy</b> <b>FANGUIN Jean vieux</b>	Guy COURBESSE mari d'Antoinette FANGUIN confesse avoir reçu de Jean FANGUIN vieux, son beau-frère de las Fons 60l. en moins de la dot promise à la dite Antoinette en son C.M. par + me P. BRUGEIRON (le Buisson).	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9847	1638/03/01	Q	Ste Colombe de Peyre Prinsuéjols	<b>COMBETTE Guy</b> <b>BESSIERE Guillaume et Antoine</b>	Guy COMBETTE confesse avoir reçu de Guillaume et Antoine BESSIERE frères, 105l. en paiement d'une obligation de + Pierre BESSIERE père des susdits envers Antoine COURBESSE père du dit Guy du 11/07/1623 par + Me P. BRUGEIRON.	
9946	1641/03/08	V	Le Buisson	<b>COMBETTE Pierre jeune</b> <b>CHABERT Pierre</b>	Pierre COMBETTE de Raymond jeune, de Combette, vend à Pierre CHABERT du Moulin de Combette un champ d'env. une "costeyrade" pour 33l.	
19	1642/03/16	T	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>CONNORT Pierre, jeune</b>	à Antoinette et ..... ses filles, à chacune 150l.; institue Astruge FAUGUIN sa femme son H.U.	présence de Pierre CONNORT frère.
25	1642/04/30	V	St Sauveur de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>CONSTANT la Roche Pierre</b> <b>MEISSONNIER Pierre, maréchal</b>	Pierre CONSTANT la Roche vend à Pierre MEISSONNIER de Couffinet, un champ pour 140l.	
9867	1639/05/27	V	St Sauveur de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>CONSTANT Pierre</b> <b>DALLE Gabriel</b>	Pierre CONSTANT la Roche vend à Me Gabriel DALLE de Couffinet une "devèze" d'env. 14 cartonnades pour 100l.	signé CONSTANT
9905	1640/06/11	Q	Chaudeyrac Ste Colombe de Peyre	<b>COUDAIRE Jacques</b>	Jacques COUDAIRE de Fauzilhet, mari de Catherine DURAND confesse avoir reçu de Jean DURAND son beau-père, 62l. en moins de la dot promise à la dite Catherine en son C.M. par Me RAMPAN (la Chaze)	
9872	1639/07/01	Q	Prinsuéjols (Praviala)	<b>COUDERC Guillaume</b> <b>BOUT Guillaume</b>	Guillaume COUDERC de Praviala, mari de Marguerite BOUT confesse avoir reçu de Guillaume BOUT son beau-frère 33l. en moins de la constitution faite à la dite Marguerite en son C.M. par Me ASTRUC.	
9993	1641/11/13	Q	Prinsuéjols	<b>COUDERC Guillaume</b> <b>BOUT Guillaume</b>	Guillaume COUDREC de Praviala, mari de Marguerite BOUT confesse avoir reçu de Guillaume BOUT son beau-frère de Soulages, 27l. en moins de la dot promise à la dite Marguerite en son C.M. par Me ASTRUC.	
9989	1640/10/18	Q	Ste Colombe de Peyre Aumont Aubrac	<b>DALLE Gabriel</b> <b>DALLE François, notaire</b>	Me Gabriel DALLE de Coussignets, confesse avoir reçu de Me François DALLE son frère, 60l. part du leg fait par + Guillaume DALLE son frère en son T. par Me CHASTANG, plus déclare avoir reçu du dit Me François DALLE le prix de l'arrentement d'une métairie échu des droits issus de + Jean DALLE et + Louise DELMAS leur père et mère	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9999	1642/01/13	T	Ste Colombe de Peyre (Hermabessière)	<b>DELPRAT Guillaume</b>	institue Agnès FOURNIER sa femme son H.U.	mention de Marguerite FOURNIER Belle-sœur du testateur.
9942	1641/02/10	CM	La Fage Montivernoux Ste Colombe de Peyre	<b>DELPRAT Guillaume FOURNIER Agnès</b>	Guillaume DELPRAT de Grandviala, de l'avis de Pierre SAVOYE son beau-frère, d'une part et Agnès FOURNIER d'Hermabessière, fille d'Etienne et d'Agnès SEGUIN, d'autre. Le dit Etienne FOURNIER constitue à sa fille dot de 300l., une robe.... et lui fait don d'une partie de jardin.	
3	1642/01/28	CM	St Sauveur de Peyre	<b>ESTEVENON Pierre ROUX Isabeau</b>	Pierre ESTEVENON du Grach, fils de + Etienne et de Catherine GARS d'une part et Isabeau ROUX fille de Me Pierre ROUX notaire et de Jeanne DALLO d'autre. Les dits Pierre ROUX et Jeanne DALLO constituent à leur fille dot de 900l., 2 robes, un cotillon..... la dite Isabeau ROUX s'est constituée dot de 30l. du leg de + Antoinette du MAZEL son ayeule en son T. par Me MEISSONNIER. La dite Catherine GRAS héritière du dit + Etienne ESTEVENON remet à son fils l'entière hérédité et de plus lui donne 100l. et lui remèt les droits qu'elle a sur les biens de + Antoine GRAS son frère	signé ROUX
9927	1640/12/05	V	Ste Colombe de Peyre (la Védrinelle)	<b>FANGUIN Jean jeune</b>	Jean FANGUIN jeune, fils de Guillaume de las Fons vend à Catherine ALDEBERT de Contrandes, un jardin qu'il a à Contrandes pour 30l.	
9895	1640/05/03	Q	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>FANGUIN Jean vieux GRAS Jean</b>	Jean FANGUIN vieux comme administrateur de ses enfants de + Jeanne FOURNIER, confesse avoir reçu de Jean GRAS vieux, son beau-frère, 33l. promise aux dits mariés dans leur C.M. par Me P. BRUGEIRON (le Buisson) par Antoine GRAS père du dit Jean.	
9932	1640/12/16	CM	Prinsuéjols St Laurent du Muret	<b>FOURNIER Antoine ACHIER Jeanne</b>	Antoine FOURNIER de la Combe, de l'avis de Pierre FOURNIER Richard et de Jeanne COMBETTE ses père et mère, d'une part et Jeanne ACHIER du Mas, fille de + Jeanne CASTANIER, de l'avis de Jean ACHIER son père d'autre. Le dit Jean ACHIER constitue dot à sa fille de 1200l/, une paire de taureaux et 3 robes. Jean ACHIER fils du dit Jean donne à sa soeur une paire de taureaux. Les dits FOURNIER et COMBETTE font donation à leur fils de la moitié de tous leurs biens.	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9866	1639/05/26	V	Prinsuéjols (Praviala)	<b>FOURNIER Borio Pierre</b>	Pierre FOURNIER Borio fils d'Antoine vend à Pierre THERON un pré d'une journée d'homme à faucher, pour 92l.5s. annulant une obligation consentie au dit Pierre THERON et à Guillaume VALAT son beau-père devant Me BRUGEIRON (St Chély).	
9950	1641/04/16	T	Prinsuéjols (Finieyrois)	<b>FOURNIER Conguil Jean</b>	à Jean, Philippe et Jeanne ses enfants, à chacun 400l.; à Astruge CHEYLA sa femme une pension annuelle et habitation; institue Guillaume FOURNIER son père son H.U. à charge de rendre l'hérédité à l'un de ses enfants.	
9840	1639/01/23	V	Ste Colombe de Peyre	<b>FOURNIER Etienne BRUN Jean</b>	Etienne FOURNIER d'Hermabessière vend à Jean BRUN de las Fons, un champ de neuf cartonnades pour la somme de 40l. Qu'il deavut au dit BRUN.	
9901	1640/05/23	V	Ste Colombe de Peyre	<b>FOURNIER Etienne BRUN Jean</b>	Etienne FOURNIER d'Hermabessière vend à Jean BRUN de las Fons, partie d'un champ pour 45l. en annulation d'une obligation portant hypothèque.	
9952	1641/04/16	Q	Prinsuéjols La Fage Montivernoux	<b>FOURNIER Guillaume et Jean CHEYLA Jean</b>	Guillaume et Jean FOURNIER, père et fils de Finieyrois, le fils mari d'Astruge CHEYLA confessent avoir reçu de Jean CHEYLA des Alatieux, beau-frère du dit Jean, 150l. En moins de la dot promise à la dite Astruge en son C.M. par moi notaire.	
9966	1641/06/02		Ste Colombe de Peyre La Chaze de Peyre	<b>FOURNIER Jacques HERRE Raymond</b>	accord d'échange de terres entre Jacques FOURNIER de la Brugeirette et Raymond HERRE de Vimenet.	
9832	1638/11/03	T	Ste Colombe de Peyre (le Ventouzet)	<b>FOURNIER Jean</b>	à Jeanne et Agnès FOURNIER ses filles, à chacune 45l.; une pension annuelle et viagère à Jeanne MANCEL sa femme, plus habitation et un jardin; institue Pierre FOURNIER son fils son H.U., et comme il est en bas age, nomme Pierre MANCEL son oncle et Pierre BOUT de las Fons son cousin, ses tuteurs.	cf : 9967
9967	1641/06/09	T	Ste Colombe de Peyre (le Ventouzet)	<b>FOURNIER Jean</b>	à Pierre, Jeanne et Agnès FOURNIER ses enfants, à chacun 45l., institue Jeanne MAUREL sa femme son H.U. la chargeant de rendre d'hérédité à l'un de ses enfants.	cf : 9832

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9842	1638/02/07	T	Prinsuéjols (la Combe)	<b>FOURNIER Mathieu</b>	à Antoine et Antoinette FOURNIER ses frère et soeur, à chacun deux charretées de seigle; à autre Jeanne FOURNIER plus jeune sa soeur, deux charretées de seigle et une vache; à Mathieu FOURNIER son neveu et Filieul, 24l.; à Antoinette FOURNIER sa nièce, 18l.; à Jeanne RIGAL sa belle-soeur, deux charretées de seigle; à Jeanne FOURNIER sa soeur, femme d'Antoine SOUCHON, 6l.; à Marguerite SOUCHON, sa nièce, une quantité de seigle; institue Guillaume FOURNIER son frère, son H.U.	cf : 9838
9916	1640/08/06	Q	Le Buisson Prinsuéjols	<b>FOURNIER Pierre FOURNIER Bernard</b>	Pierre FOURNIER de Ressouches confesse avoir reçu de Bernard FOURNIER son frère de Trémouloux 60l. suite au contrat passé entre eux devant Me GUYONNET	
9886	1640/02/20	T	Prinsuéjols (la Combe)	<b>FOURNIER Richard Pierre</b>	à Marguerite et Anne FOURNIER ses filles, a chacune 750l. Et même meubles, bestiaux, robes qu'il a donné à sa fille Catherine en son mariage avec Jean ROUVIERE (?) Peyrasse de la Rouvière; à Jean FOURNIER Richard son fils 800l.; à Marguerite COMBET sa femme une pension	
9976	1641/8//06	Q	Prinsuéjols	<b>FOURNIER Vidal Guillaume RIGAL Blaise</b>	Guillaume FOURNIER vidar de la Combe, mari de Jeanne RIGAL, confesse avoir reçu de Blaise RIGAL son beau-frère de Trémouloux, 158l., une couverture, deux robes..... Pour entier paiement de la dot promise à la dite Jeanne en son C.M. par Me BRUGEIRON (le Buisson).	
9838	1639/01/16	T	Prinsuéjols (la Combe)	<b>FOURNIER Vidal Jean</b>	à Antoine et Mathieu FOURNIER ses fils, à chacun 30l.; à Jeanne FOURNIER sa fille 60l.; à Antoinette FOURNIER femme de Jacques REVERSAT de Pra Viala et à autre Jeanne FOURNIER femme d'Antoine SOUCHON de la Combe, ses filles, à chacune 5s.; institue Guillaume FOURNIER son fils aîné son H.U.	cf : 9842
9903	1640/06/04	V	Prinsuéjols (le Py)	<b>GIRARD Jean VALAT Jacques</b>	Jean GIRARD vend à jacques VALAT un "chazal" de maison sis au Py pour 28l.	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9997	1641/12/20	V	les Salleles Ste Colombe de Peyre	<b>GLEIZE Jacques BOISSONNADE André</b>	Jacques GLEIZE des Chabannes, vend à André BOISSONNADE de Contrandes, une maison avec courtil, sise à Contrandes, pour 150l.	
9998	1641/12/20	V	les Salleles Ste Colombe de Peyre	<b>GLEIZE Jacques BOISSONNADE André</b>	Jacques GLEIZE des Chabannes, confesse avoir reçu d'André BOISSONNADE de Contrandes, 52l. pour reste de la vente consentie ci-dessus.	
2	1641/01/18	V	La Chaze de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>GRAS Antoine FOURNIER Jacques</b>	Antoine GRAS fils d'Antoine vend à Jacques FOURNIER de la Brugeirette, une "devèze" pour 18l.	signé GRAS
9893	1640/04/18	Acc.	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>GRAS Jean BOUT Vidal</b>	Les parties étant prêtes à entrer en procès concernant l'alimentation en eau de leur bétail après expertise un accord est trouvé.	
9888	1640/03/20	Q	Aumont-Aubrac Ste Colombe de Peyre	<b>GRAS Jean, tisserand COMBETTE Antoine et Guy</b>	Jean GRAS mari de Jeanne CHARBONNIER acquitte moyennant le paiement de 60l. Antoine et Guy COMBETTE père et fils, le fils donataire du père, de l'administration de la vache que + Catherine JOUVE ayeule de la dite CHARBONNIER lui avait léguée et confiée, dans l'attente que la dite CHARBONNIER se marie, à Antoine COMBETTE ayeul de la dite,	
9894	1640/04/26	Q	Aumont-Aubrac Ste Colombe de Peyre	<b>GRAS Jean, tisserand COMBETTE Antoine et Guy</b>	Jean GRAS mari de Jeanne CHARBONNIER confesse avoir reçu de Guy COMBETTE 90l. suite à contrat entre-eux par moi notaire.	
9959	1641/05/20	Q	Aumont-Aubrac Ste Colombe de Peyre	<b>GRAS Jean, tisserand COMBETTE Guy</b>	Jean GRAS mari de Jeanne CHARBONNIER, confesse avoir reçu de Guy COMBETTE son oncle, 70 l. pour entier paiement de la somme dûe par contrat par moi notaire.	
9968	1641/01/16	V	Ste Colombe de Peyre	<b>GRAS Piquet Antoine BOUT Guillaume, charpentier</b>	Antoine GRAS Piquet de las fons vend à Guillaume BOUT de la Védrinelle un jardin de 4 boisseaux, sis à la Védrinelle, pour 12l.	
9969	1641/06/21		Prinsuéjols Ste Colombes de Peyre	<b>HERMABESSIERE Antoine et Barthélémy VIDAL Blaise</b>	Accord d'échange de terres entre Antoine et Barthélémy HERMABESSIERE de Soleyrols d'une part et Blaise VIDAL de Contrandes d'autre.	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9909	1640/07/01	Sub	Ste Colombe de Peyre	<b>HERMABESSIERE Guillaume BOUSSUGE Durand</b>	Guillaume HERMABESSIERE de las Fons a consenti le 28/03/1639 vente casuelle à Jean BRUN du dit lieu et n'étant pas payé, le dit Guillaume HERMABESSIERE à subrogé à Durand BOUSSUGE à ses droits et places, moyennant 154l.	cf : 9857
9923	1640/09/27	V	Ste Colombe de Peyre (la Védrinelle)	<b>HERMABESSIERE Jean BRUGEIRON Jean</b>	Jean HERMABESSIERE vend à Jean BRUGEIRON un pré et un champ pour 135l.	
9907	1640/06/29	V	Ste Colombe de Peyre (la Védrinelle)	<b>HERMABESSIERE Jean BRUGEIRON Jean, charpentier</b>	Jean HERMABESSIERE de la Védrinelle vend à Jean BRUGEIRON un pré pour annuler la somme de 93l. qu'il lui doit.	
21	1642/03/25	V	La Chaze de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>HERRE Raymond RIEUTORT Jean</b>	Raymond HERRE de Vimenet vend à Jean RIEUTORT un champ et une "devèze" pour 387l. Dont il sera payé par : 90l. léguées à Jean RIEUTORT par + Jean RIEUTORT son père, 75l. constituées au dit Jean RIEUTORT par Jeanne MARQUIS en son C.M. avec Jeanne DURAND par Me RAMPAN, 90l. qu'il versera aux hoirs de + Vidal HERRE et de + Marguerite DURAND marié, 27l. qu'il versera à Jean PETIT marchand de St Léger pour une obligation du dit Raimond HERRE et le solde en liquide.	mention d'Etienne RIEUTORT frère du dit acheteur
11	1642/02/09	CM	Prinsuéjols La Buisson	<b>HOSTALLIER Jacques CHARBONNIER Jeanne</b>	Jacques HOSTALLIER de Souleyrols, fils de Jean et de + Agnès CHABERT d'une part et Jeanne CHARBONNIER de Sinières, fille de Blaise et de Jeanne CHAUVET d'autre. Le dit CHARBONNIER constitue dot à sa fille de 700l., une paire de taureaux, une vache, 3 robes.... le dit HOSTALLIER fait donation à son fils de la moitié de tous leurs biens.	
9926	1640/11/17	CM	Prinsuéjols Ste Colombe de Peyre	<b>HOSTALLIER Jean VIDAL Catherine</b>	Jean HOSTALLIER de Souleyrols, de l'avis de Guillaume HOSTALLIER et d'Isabeau COMBETTE, ses père et mère, d'une part et Catherine VIDAL d'autre. Les dits HOSTALLIER et COMBETTE ont constitué à leur fils la somme de 200l., une vache, 4 brebis. La dite VIDAL s'est constituée dot de tous ses biens.	cf: 9962
9962	1641/05/30	Q	Ste Colombe de Peyre Prinsuéjols	<b>HOSTALLIER Jean HOSTALLIER Guillaume</b>	Jean HOSTALLIER de Belvèze confesse avoir reçu de Guillaume HOSTALLIER son père de Souleyrols, 100l., une vache, 4 brebis, promises en son C.M. avec Catherine VIDAL par moi notaire.	cf : 9926
9937	1641/01/25	T	Ste Colombe de Peyre (las fons)	<b>LADET Jacques</b>	à Claude LADET son frère diverses obligations qui lui sont dûes; à Béatrice LADET sa nièce deux brebis ainsi qu'à Marie MOURANGE aussi sa nièce; règle les legs à ses posthumes s'il en venaient à naître et institue Jeanne VANEL sa femme son H.U.	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9873	1639/07/14	CM	Brueil (?) Ste Colombe de Peyre	<b>LADET Jacques</b> <b>VANEL Jeanne</b>	Jacques LADET de Brueil paroisse du Py (Le Pin), de l'avis de Claude LADET son frère, d'une part et Jeanne VANEL de las Fons, de l'avis de Marie VALETTE sa mère, d'autre. La dite Marie VALET, vve et héritière de + Jean VANEL rend l'héritité à la dite Jeanne et lui constitue dot de 100l.	suit en 9874 une déclaration de Marie VALETTE et Jeanne VANEL, mère et fille au profit du dit LADET.
9944	1641/02/23	Q	La Fage Montivernoux Fau de Peyre	<b>MARTIN Antoine</b> <b>ASTRUC Blaise</b>	Antoine MARTIN de Grandviala, mari de Jeanne ASTRUC confesse avoir reçu de Blaise ASTRUC son beau-frère, 56l. En moins de la dot promise à la dite Agnès en son C.M. par Me J. RAMADIER.	
18	1642/02/19	Q	Prinsuéjols (Praviala)	<b>MATHIEU Pierre</b> <b>SALLE Jean</b>	Pierre MATHIEU mari de Philippe SALLE confesse avoir reçu de Jean SALLE son beau-père, une paire de taureaux promise à la dite Philippe en son C.M. par Me MEISSONNIER.	
9891	1640/03/22	Q	Ste Colombe de Peyre La Chaze de Peyre	<b>MAUREL Maurel</b>	Antoine MAUREL de Villerousset, mari de Jeanne SEGUIN, confesse avoir reçu d'Antoine SEGUIN son beau-frère de la Pinhède, 57l. de la succession de + marguerite SEGUIN leur sœur.	
9859	1639/04/29	V	la Chaze de Peyre	<b>MAZEL (du) Guillaume</b> <b>GRAS Bernard</b>	noble Guillaume du MAZEL, Sieur du Paniot (?) et d'Ussel, vend à Bernard GRAS de la Chaze, un pâturage et un champ pour 460l.	signé DUMAZEL
9828	1638/10/04	Don.	St Sauveur de Peyres Ste Colombe de Peyre	<b>MEISSONNIER Pierre et MAUREL Jeanne</b> <b>MEISSONNIER Pierre, maréchal</b>	Pierre MEISSONNIER Souchon et Jeanne MAUREL mariés des Andes avait fait donation à leur fils Pierre de Couffinet lors de son mariage avec Astruge SEGUIN, le dit MEISSONNIER de la moitié de ses bien et la dite MAUREL de 100l. Les dits MEISSONNIER et MAUREL se voyant en vieillesse font donation à leur fils de l'autre moitié des biens du dit MEISSONNIER se réservant 500l. chacun et que le dit Pierre MEISSONNIER fils paie à Etienne MEISSONNIER son frère 300l.	
9865	1639/05/22		St Sauveur de Peyres le Buisson	<b>MEISSONNIER Souchon Pierre</b> <b>COMBETTES de Raymond Pierre</b>	Pierre MEISSONNIER Souchon des Andes vend à Pierre COMBETTE de Raymond vieux de Combette deux champs pour 45l.	présence de Jean COMBETTES jeune, frère de l'acquéreur.
26	1642/05/06	V	Prinsuéjols	<b>MICHEL Georges</b> <b>JAUBERT Pierre</b>	Georges MICHEL de Trémououx vend à Pierre JAUBERT de la Combe partie d'un pré contenant env. 20 quintaux de foin à faucher, pour 90l.	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9844	1638/02/13		St Léger de Peyre Le Buisson	<b>MOULIN Jean</b> <b>BESSIERE Guillaume</b>	échange de terres au lieu de la Rouvière entre Jean MOULIN de Lascols et Guillaume BESSIERE de la Rouvière	
9953	1642/05/01	Q	St Chély d'Apcher Aumont	<b>MOUSSIER Etienne, notaire</b> <b>DALLE François, notaire</b>	Me Etienne MOUSSIER mari de Louise DALLE confesse avoir reçu de Me François DALLE son beau-frère, 500l. Et une robe, en moins de la dot promise à la dite Louise en son C.M.	signé : MOUSSIER, DALLE
9938	1641/02/04	CM	St Chély d'Apcher Aumont	<b>MOUSSIER Etienne, notaire</b> <b>DALLE Louise</b>	Me Etienne MOUSSIER d'une part et Louise DALLE, de l'avis de Me François DALLE notaire, son frère, d'autre. Le dit Me François DALLE, frère aîné de la future, lui constitue dot de 1700l., robe et cotillon.	cf : 9953 signé : MOUSSIER, DALLE (Louise et François)
9973	1641/07/12	Acc.	Marvejols Ste Colombe de Peyre	<b>PAGES Etienne, marchand</b> <b>VANEL François</b>	Après expertise il y a accord entre Etienne PAGES et François VANEL de la Védrielle pour partager un grand pré qu'ils ont en indivision de par leurs épouses.	
18	1642/02/19	Q	Antrenas Prinsuéjols	<b>PAGES Pierre</b> <b>SALLE Jean</b>	Pierre PAGES du Monnet, mari d'Anthonie SALLE confesse avoir reçu de Jean SALLE son beau-père, 27l. en moins de la dot promise à la dite Anthonie en son C.M. par Me BRUGEIRON.	
9981	1641/09/24	CM	Ste Colombe de Peyre	<b>PAREN Pierre</b> <b>REMIZE Marguerite</b>	Pierre PAREN de la Védrielle d'une part et Marguerite REMIZE du Ventouzet fille de Jean et de Catherine BESSIERE d'autre. Le dit Jean REMIZE constitue dot à sa fille de 380l., une vache pleine, 3 brebis.....	
9980	1641/09/03	T	Le Buisson (Ressouches)	<b>PASTRE Isabeau</b>	à Mathieu et Antoine ROMME ses fils, à chacun 200l.; à Blaise ROMME son mari une pension annuelle et son habitation; institue Astruge ROMME femme de Jean TESSIER son H.U.	
9935	1641/01/18	T	Prinsuéjols (Fréjoutes)	<b>PINHEDE Durand</b>	à Durand PINHEDE son fils, 240l.; à Isabeau, Jeanne, autre Jeanne et Catherine PINHEDE ses filles, à chacune 240l., une robe, deux linceuls,...; institue Jeanne PINHEDE sa fille aînée son H.U.	
9944	1641/02/23	Q	Ste Colombe de Peyre Fau de Peyre	<b>PINHOL Pierre</b> <b>ASTRUC Blaise</b>	Pierre PINHOL mari d'Agnès ASTRUC confesse avoir reçu de Blaise ASTRUC son beau-frère, 54l. En moins de la dot promise à la dite Agnès en son C.M. par Me A. ASTRUC.	
9898	1640/05/07	T	Ste Colombe de Peyre (la Védrielle)	<b>PORTE Jean</b>	à Agnès, autre Agnès, Catherine, Jeanne et autre Jeanne ses filles, à chacune 250l.; à Jeanne BIRON sa femme il assure habitation et nourriture; institue Agnès PORTE sa fille aînée femme de François VANEL son H.U.	
9896	1640/05/07	V	Ste Colombe de Peyre	<b>PORTE Jean</b> <b>VANEL François</b>	Jean PORTE de la Védrielle vend à François VANEL son beau-fils de las Fons un pré d'env. une charretée et demi, pour 97l.	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9897	1640/05/07	V	Ste Colombe de Peyre (la Védrinelle)	<b>PORTE Jean</b> <b>HERMABESSIERE Jean</b>	échange de terres entre les parties.	
6	1642/02/03	Q	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>PORTE Jean</b> <b>PORTE Durand</b>	Jean PORTE confesse avoir reçu de Durand PORTE son frère, 160l. suite à contrat de transaction.	signé PORTE
9963	1641/05/30	Acc.	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>PORTE Jean</b> <b>PORTE Durand</b>	Pour éviter procès, il y a accord entre Jean PORTE mari d'Astruge BRUN et Durand PORTE son frère mari de Jeanne VANEL concernant les biens de + Vidal BRUN et de + Claude VANEL mariés, parent de la dite Astruge BRUN et ayeux de la dite Jeanne VANEL qui en est l'héritière.	mention du C.M. de Jean PORTE et Astruge BRUN par + Me H. BRUGEIRON
9858	1639/04/28		Ste Colombe de Peyre Prinsuéjols	<b>PORTE Jean et Jean</b> <b>BESSIERE Antoine</b>	Jean et autre Jean PORTE, père et fils de la Védrinelle, ont vendu à Antoine BESSIERE de Fréjoutes partie d'un pré d'env. une charretée pour 100l. et s'accordent sur les plus-values	mention de Guillaume BESSIERE frère du dit Antoine.
24	1642/04/27		Ste Colombe de Peyre	<b>PROUZET Jean</b> <b>ROMME Blaise</b>	Accord d'échange de terres entre Jean PROUZET de Cher et Blaise ROMME de Couffinet.	
9991	1641/10/31	Q	Ste Colombe de Peyre	<b>PROUZET Jean</b> <b>BOURGADE Jean</b>	Suite au contrat de vente fait entre Jean PROUZET du Cher et Jean BOURGADE de la Védrinelle, le prix en est fixé à 95l. que le dit PROUZET confesse avoir reçu du dit BOURGADE.	f : 9733
27	1642/05/13	Acc.	Ste Colombe de Peyre	<b>RAMPAN Antoine</b> <b>REMIZE Jean</b>	Après expertise il y a entre Antoine RAMPAN du Cher mari de Marguerite REMIZE et Jean REMIZE son beau-frère de Ventouzet pour la partage des biens ayant appartenus à + Jeanne VANEL mère des dits REMIZE et de + Jeanne REMIZE leur sœur.	
9975	1641/8//06	CM	la Chaze de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>RAMPAN Antoine</b> <b>REMISE Marguerite</b>	Antoine RAMPAN du Cher, demeurant à la Chaze d'une part et Marguerite REMISE du Ventoux d'autre. La dite REMISE se constitue dot de tous ses biens,	présence de Me François RAMPAN de St Chély, frère du futur.
9913	1640/07/13	T	Ste Colombe de Peyre (le Cher)	<b>RAMPAN Catherine</b>	à Antoine, autre Antoine, Guillaume, Blaise, autre Antoine et Marguerite MEISSONNIER ses enfants, à chacun 18l.; institue Etienne MEISSONNIER son mari son H.U. à charge de rendre l'hérité à la dite Marguerite.	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9861	1639/05/15	T	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>RAMPAN Durand</b>	à Jeanne RAMPAN sa fille femme de Bernard FOURNIER de Trémouloux, outre sa constitution, 10l.; à Jeanne et Agnès RAMPAN ses nièces, fille de + Durand RAMPAN son frère, à chacume 5l.; à Jeanne GRAS sa femme, 60l. Et une robe; institue Jeanne RAMPAN sa fille, femme de Pierre CONNORT son H.U.	
9860	1639/05/15	Q	Ste Colombe de Peyre (las Fons)	<b>RAMPAN Durand CONNORT Pierre</b>	Durand RAMPAN confesse avoir reçu de Pierre CONNORT son beau-fils 180l.	
30	1642/05/20	T	Aumont	<b>RAMPAN Gabrielle</b>	à Antoinette et Marguerite DALLE ses fille, à chacune 300l.; institue Me François DALLE notaire, son mari, son H.U.	
9880	1639/11/04	Q	Prinsuéjols Malbouzon	<b>REVERSAT Antoinette ALDEBERT Pierre</b>	Antoinette REVERSAT de Praviala, confesse avoir reçu de Pierre ALDEBERT 7l.10s. du leg que lui fit Pierre SAVY son parrain.	
9880	1639/11/04	Q	Prinsuéjols (Praviala)	<b>REVERSAT Antoinette REVERSAT Pierre</b>	Antoinette REVERSAT de Praviala, confesse avoir reçu de Pierre REVERSAT son frère, 72l. pour ses droits de ses père et mère à elle advenus par le décès de sa sœur Agnès REVERSAT.	
9856	1639/03/24	Q	La Chaze de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>RIEUTORT Etienne BRUN Jean</b>	Etienne RIEUTORT de Vimenet, mari de + Jeanne BRUN et administrateur des bien de Jean BRUN son fils, confesse avoir reçu de Jean BRUN son beau-frère de Las Fons, 30l. En moins de la constitution faite à la dite + Jeanne en son C.M. par moi notaire.	cf: 9511
9977	1641/8//06	Q	Le Buisson Prinsuéjols	<b>RIGAL Antoine RIGAL Blaise</b>	Antoine RIGAL confesse avoir reçu de Blaise RIGAL son frère de Trémouloux, 60l. suite à accord entre eux.	
9965	1641/05/31	Q	Prinsuéjols Fau de Peyre	<b>RIGAL Blaise BRUN Jeanne</b>	Blaise RIGAL de Trémouloux, mari de Catherine FOURNIER, confesse avoir reçu de Jeanne BRUN sa belle-sœur des Salhens vve de Pierre FOURNIER, 22l. pour entier paiement de la somme accordée par contrat du 18/01/1639 devant Me CHASTANG.	
9876	1639/09/04	T	Prinsuéjols (Praviala)	<b>RIGAL Cebelye</b>	s'en remet pour ses obsèques à Jacqueline BRUN sa belle-sœur, Lègue : à Pierre RIGAL son frère 15l.; à Gabrielle RIGAL sa sœur 6l.; à Antoinette RIGAL sa nièce et filieule 6l. et une vache; à Antoinette JERLE (?) sa nièce et filieule une agnelle; à Pierre RIGAL son neveu 6l.; à Pierre COUDERC son filieul, fils de Guillaume, un mouton; à Jacqueline BRUN sa belle-soeur 30l.; institue Guillaume RIGAL son neveu, fils de + Pierre son H.U.	
9890	1640/03/22	V	St Sauveur de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>ROCHIER Jean MEISSONNIER Pierre, maréchal</b>	Jean ROCHIER des Andes, vend à Pierre MEISSONNIER de Couffinet, un champ d'env. deux cartonnades pour 10l.	
9954	1641/05/06	V	Ste Colombe de Peyre Le Buisson	<b>ROMME Blaise MOULIN Guillaume</b>	Blaise ROMME de Couffinet, vend à Guillaume MOULIN de Ressouches un champ pour 30l.	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9	1642/02/04	Q	Ste Colombe de Peyre Marchastel	<b>ROMME Blaise</b> <b>ARNAL Jean</b>	Blaise ROMME de Couffinet, mari de Péronne ARNAL, confesse avoir reçu de Jean ARNAL son beau-père de Marchastel, 110l. En moins de la dot promise à la dite Péronne en son C.M. par Me MEISSONNIER.	
9945	1641/03/06	V	Ste Colombe de Peyre	<b>ROMME Blaise</b> <b>BOURGADE Pierre</b>	Blaise ROMME de Couffinet, vend à Pierre BOURGADE de la Védrinelle un champ pour 10l.	
9947	1641/03/28	Q	Aumont-Aubrac Ste Colombe de Peyre	<b>ROMME Pierre</b> <b>ROMME Blaise</b>	Pierre ROMME confesse avoir reçu de Blaise ROMME son frère de Couffinet, 65l. dont 50l. suite à contrat entre-eux par Me BOYER, et 15l. Des droits cédés par Pierre GIBILIN.	
9977	1641/08/11	V	St Sauveur de Peyre Javols	<b>ROUX Pierre, notaire</b> <b>VALLY Antoine</b>	Me Pierre ROUX vend à Antoine VALLY du Cheylaret, un pré de trois charretées et un champ de cinq cartonnades, sis au Cheylaret, pour 220l.	signé ROUX
9995	1641/12/02	Acc.	Fau de Peyre (Moulin de Beauregard)	<b>ROZIER Mathieu</b> <b>CHASTANG Jean</b>	Il y a accord entre Mathieu ROZIER et Jean CHASTANG beau-père et beau-fils pour compléter l'accord de partage existant entre eux par contrat devant Me RAMADIER, suite à la donation faite à Marguerite ROZIER par son père en son C.M.	
9871	1639/07/01	Q	Le Buisson Prinsuéjols	<b>SALLE Guillaume</b> <b>HUGUET Jean</b>	Guillaume SALLE confesse avoir reçu de Jean HUGUET son neveu de Ferluc 100l. Qu'il doit par contrat devant Me G. MEISSONNIER	
16	1642/02/19	T	Prinsuéjols (Praviala)	<b>SALLE Jean</b>	à Antoine, Isabeau et autre Isabeau, ses enfants, à chacun 120l.; à Anthonie SALLE femme de Pierre PAGES du Monnet et à Philippe SALLE femme de Pierre MATHIEU de Praviala, outre leurs dots, à chacune 5s.; institue Jeanne VALAT sa femme son H.U. la chargeant de rendre l'hérédité à l'un de ses enfants.	
9875	1639/07/31		Ste Colombe de Peyre (Villerosset)	<b>SAUVAGE (de) André</b> <b>MONTANIER Guillaume</b>	noble André de SAUVAGE Sieur des Salhens, rentier du Sieur de Villerosset, informé que Guillaume MONTANIER à acquis un pré de Jean BRUN de las Fons par contrat devant Me RAMADIER (Lasbros), confesse avoir reçu le droit de lodz	
9962	1641/05/30	V	Marvejols Prinsuéjols	<b>SAUVATGE Guillaume, marchand</b> <b>JAUBERT Pierre</b>	Me Guillame SAUVATGE vend à Pierre JAUBERT de la Combe, l'entière métairie qu'il a à la combe, comprenant un vieux "chazal" de maison, prés, champs, jardin, terres, plus un champs de 5 cartonnades.... Le tout pour 786l.	signé SAUVATGE
15	1642/02/12	Q	Aumont Aubrac Ste Colombe de Peyre	<b>SAVARIC Jean</b> <b>BASTIDE Vidal</b>	Jean SAVARIC mari de Marguerite BASTIDE confesse avoir reçu de Vidal BASTIDE son beau-frèrede Contrandes 200l., une vache, 5 brebis, ..... en moins de la dot promise à la dite Marguerite en son C.M. par moi notaire	cf : 9781

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9972	1641/06/29	V	Malbouzon Prinsuéjols	<b>SAVOYE Jean</b> <b>SERVENT Antoine</b>	Jean SAVOYE vend à Antoine SERVENT du Py deux "herbes" qu'il possède au lieu du Py pour 12l.	
9836	1638/11/21	Q	La Chaze de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>SEGUIN Antoine</b> <b>PORTE Guillaume</b>	Antoine SEGUIN de la Pinède, mari de Isabeau PIVAT confesse avoir reçu de Guillaume PORTE son beau-frère de Ventouzet 40l. en moins de la dot promise à la dite Isabeau en son C.M. par Me CHASTANG.	cf : 9877, 9925, 9988
9877	1639/10/03	Q	La Chaze de Peyre Ste Colombe de Peyre	<b>SEGUIN Antoine</b> <b>PORTE Guillaume</b>	Antoine SEGUIN de la Pinède, mari de Isabeau PIVAT confesse avoir reçu de Guillaume PORTE son beau-frère de Ventouzet 40l. en moins de la dot promise à la dite Isabeau par + Jean PRIVAT son père en son C.M. par Me CHASTANG.	cf : 9836, 9925,9988
9925	1640/10/21	Q	Ste Colombe de Peyre	<b>PORTE Guillaume</b>	reçu de Guillaume PORTE son beau-frère du Ventouzet, 40l., un robe, en	cf : 9836,9877,9988
9988	1641/10/06	Q	le Chaze de Peyre Prinsuéjols	<b>SEGUIN Antoine</b> <b>PORTE Guillaume</b>	Antoine SEGUIN de la Pinède, mari d'Isabeau PRIVAT, confesse avoir reçu de Guillaume PORTE son beau-frère de Ventouzet, 40l. en déduction de la dot constituée à la dite Isabeau , et deux vaches en paiement du leg fait par + Jean PRIVAT beau-père du dit PORTE à Isabeau SEGUIN sa filleule, fille de la dite PRIVAT, en son T. par moi notaire	cf : 9836,9877,9925
9924	1640/10/18	Q	Prinsuéjols	<b>THERON Pierre</b>	VALAT confesse avoir reçu de Pierre THERON son beau-frère de	cf : 9910,9994
9994	1641/11/15	Q	Noalhac Prinsuéjols	<b>SERRE Jean</b> <b>THERON Pierre</b>	Jean SERRE de Génestuégols, comme père de Pierre SERRE mari de Jeanne VALAT confesse avoir reçu de Pierre THERON beau-frère du dit Pierre, de Praviaia, 90l. et une paire de taureaux en moins de la promesse de dot faite à la dite Jeanne en son C.M. par moi notaire.	cf : 9910,9924
9870	1639/07/01	Q	la Fage Montivernoux Prinsuéjols	<b>SERRE Mathieu</b> <b>THERON Antoine</b>	Mathieu SERRE des Fours, mari de Catherine THERON, confesse avoir reçu d'Antoine THERON son beau-frère de Praviaia 120l., une vache, 5 brebis... en moins de la constitution faite à la dite Catherine en son C.M. par moi notaire.	cf : 9851, 9871,9925
9851	1639/03/07	CM	la Fage Montivernoux Prinsuéjols	<b>SERRE Mathieu</b> <b>THERON Catherine</b>	Mathieu SERRE des Fours, fils de Pierre et de Jeanne RIEUTORT) d'une part et Catherine THERON de Pra Viala, fille de + Pierre et de Jeanne BOUGON (?), procédant de l'avis de sa mère et d'Antoine THERON son frère, d'autre. Les dits Jeanne BOUGON et Antoine THERON constituent dot à la dite Catherine de 430l., une paire de taureaux, une vache, 3 robes.... La dite Jeanne RIEUTORT rend à son fils l'hérédité de sin + mari et lui fait donation de la moitié de tous ses biens.	cf : 9870, 9871, 9925

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9871	1639/07/01	Q	la Fage Montivernoux (les Fours)	<b>SERRE Mathieu THERON Catherine</b>	Mathieu SERRE confesse avoir reçu de Catherine THERON sa femme 130l. qu'elle s'était constituée en son C.M. par moi notaire.	cf : 9851,9870,9925
9925	1640/10/19	Q	La Fage Montivernoux Prinsuéjols	<b>SERRE Mathieu THERON Antoine</b>	Mathieu SERRE des Fours, mari de Catherine THERON, confesse avoir reçu d'Antoine THERON son beau-frère de Praviaia 60l. en moins de la promesse de dot faite dans le C.M. de la dite Catherine par moi notaire.	cf : 9851, 9870,9871
13	1642/02/10	CM	La Fage Montivernoux Prinsuéjols	<b>SERRE Pierre MATHIEU Jeanne</b>	Pierre SERRE des Fours, fils de + Pierre et de Jeanne RIEUTORT d'une part et Jeanne MATHIEU de Pra Viala, fille d'Andté et de Philippe PRADIER d'autre. La dite Jeanne MATHIEU, autorisée par son père, s'est constituée dot de tous ses biens,	mention de Jeanne PRADIER, tante de la dite Future.
9910	1640/07/03	CM	Noalhac Prinsuéjols	<b>SERRE Pierre VALAT Jeanne</b>	Pierre SERRE de Génestuégols, de l'avis de Jean SERRE son père, d'une part et Jeanne VALAT de Prinsuéjols, de l'avis de Guillaume VALAT et d'Antoinette GIBILIN, ses père et mère, d'autre. Les dits VALAT et GIBILIN constituent à leur fille dot de 700l., une paire de taureaux, une vache, trois robes..... De même le dit Jean SERRE donne à son fils la moitié de tous ses biens	mention de Jean VALAT ayeul de la future. Cf : 9924, 9994
9947	1641/03/30	T	Prinsuéjols (Finieyrols)	<b>SERVENT Antoine</b>	à Catherine, Jeanne, Isabeau ,Anthonie et ,Marguerite SERVENT ses filles, à chacune 60l., une vache et 5 brebis; à Etienne, Jacques, Jean et Antoine SERVENT ses fils, à chacun 20l.; à Anthonie SERVENT sa fille femme de Jean GIBILIN du Py, ce dont le dit GIBILIN lui est comptable; à Marie SERVENT sa fille femme de Jean TEYSSÉDRE 2 brebis et les 20l. qui lui sont dûes; institue Marguerite THERON sa femme son H.U. sous réserve de rendre l'hérédité à l'un de ses fils.	
9848	0639/03/02	CM	Brion Prinsuéjols	<b>TEISSEDDRE Jean SIRVEN Marie</b>	Jean TEISSEDDRE de Reyrac, fils de + Etienne et de Marguerite BALDRAND d'une part et Marie SIRVEN du Py, fille d'Antoine et de + Jeanne REVERSAT, procédant de son père et de l'avis de Jean GIBILIN son beau-frère, d'autre. Jean GIBILIN constitue à la dite Marie dot de 900l. D'autre Marguerite BALDRAND fait donation à son fils de la moitié de tous ses biens	signé GIBILIN, SEVIN
7	1642/02/04	Q	Le Buisson Prinsuéjols	<b>TESSIER Jean ARNAL jean</b>	Jean TESSIER de Ressouches confesse avoir reçu de Jean ARNAL son beau-frère de Masseloup, 203l. suite à obligation consentie et lefg fait par + Pierre TESSIER père du dit Jean	

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9904	1640/06/04	V	Prinsuéjols	<b>THERON Antoine</b> <b>BEYRES Guillaume et CHABANON Bernard</b>	Antoine THERON de Praviaia vent à Guillaume BEYRES et Bernard CHABANON habitant la Combe, pour chacun par moitié, 3 "herbes" au lieu du Py pour 27l.	
9878	1639/10/18	Q	Prinsuéjols	<b>THERON Blaise</b> <b>THERON Jean</b>	Blaise THERON de la Combe confesse avoir reçu de Jean THERON de Trémouloux, son neveu fils de Jean, 40l. en moins de la vente des droits qu'il avait au dit lieu de Trémouloux	cf : 9765
9958	1641/05/16	V	Prinsuéjols (la Combe)	<b>THERON Blaise</b> <b>JALBERT Pierre</b>	Blaise THERON vend à Pierre JALBERT une maison et courtilage pour 64l. Annulant ainsi diverses obligations consenties par Antoine THERON beau-père du vendeur, par Jeanne THERON femme du vendeur et par le vendeur même.	mention de + Mathieu JALBERT père du dit Pierre.
9855	1639/03/21	Q	Prinsuéjols	<b>THERON Jean, tisserand</b>	Jean THERON de Trémouloux, mari d'Astruge TROUCELLIER confesse avoir reçu de Jean TROUCELLIER son beau-frère de la Combe 66l. et deux linceuls pour fin et entier paiement de la constitution faite à la dite Astruge par +. Me BRUGEIRON, et 50l. Des biens de + Pierre TROUCELLIER frère de la dite Astruge décédé ab intestat.	
9878	1639/10/23	T	Prinsuéjols (Trémouloux)	<b>THERON Jean, tisserand</b>	à Isabeau, Jeanne et autre Jeanne ses filles, à chacune 90l.; à François et Pierre THERON vieux, à chacun 60l. et habitation; à Jean et autre Jean jeune ses fils, à chacun 45l.; institue Jean THERON vieux son fils son H.U.	
9863	1639/05/19	CM	Ste Colombe de Peyre	<b>VANEL François</b> <b>PORTE Agnès</b>	François VANEL de las Fons, de l'avis de Jeanne CHASTANG sa mère, d'une part et Agnès PORTE de la Védrinelle, fille de Jean et de Jeanne BIRON (?) d'autre. La dite CHASTANG fait donation à son fils du tiers de tous ses bien et du tiers du leg fait par + Durand VANEL son mari. De même Jean et autre Jean PORTE père et fils et Jeanne BIRON, ayeul, père et mère de la future lui donne des prés et champs et le dit Jean PORTE ayeul de la dite Agnès lui donne en plus 24l. et Jean PORTE le père 2 robes.	cf : 9892
9892	1640/04/15	Q	Ste Colombe de Peyre	<b>VANEL François</b> <b>PORTE Jean et Agnès</b>	François VANEL de las Fons, mari d'Agnès PORTE confesse avoir reçu de sa femme par les mains de Jean PORTE de la Védrinelle, père de la dite, 45l. qu'elle s'était constituée en son C.M. ainsi que deux robes données par le dit Jean PORTE.	cf : 9863

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9955	1641/05/10	T	Ste Colombe de Peyre (le Ventouzet)	<b>VANEL Jean</b>	à Marguerite VANEL sa seconde fille, le pré de la Védrinelle; à Gabrielle VANEL sa troisième fille, la métairie qu'il a au Cher, acquise de noble Antoine du MAZEL Sieur de Costevaire; à Jeanne, Jean, autre Jeanne et Isabeau VANEL ses enfants, à chacun 800L.; veut que Marguerite RAMPAN sa femme soit nourrie et entretenue par son H.U. et habite avec lui; institue Jeanne VANEL sa fille aînée son H.U., et comme ses enfants sont en bas âge nomme Me François RAMPAN bourgeois de St Chély et Durand PORTE de las Fons tuteurs.	
9853	1639/03/07	CM	St Chély Ste Colombe de Peyre	<b>VIGOUROUX Antoine, praticien</b> <b>PINHEDE Antoinette</b>	Me Antoine VIGOUROUX d'une part et Antoinette PINHEDE vve de Jacques HERMABESSIERE d'Hermabessière de l'avis d'Isabeau PROUZET sa mère, d'autre. La dite Antoinette se constitue dot de tous ses biens	signé VIGOUHOUS

Cote	date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
------	------	------	-------------------------------	---------------	------------------	-----------------------

Lozère Histoire et Généalogie